

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 14 septembre 2006**

Présents

Exécutif	M. Marc Michela	maire
	Mme Marie-Rose Charvoz	adjointe
	M. Michel Périllat	adjoint
Bureau du Conseil	MM. François Mégevand	président
	Bernard Pignet	vice-président
Conseil Municipal	Mmes Julia Amici, Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Laurette Ménétrety, Martine Schlatter	
	MM. Alain Corthay, André Favre, Etienne Murisier, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	M. Olivier Ménétrety	secrétaire du Bureau du Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2006
2. Communications du Maire
3. Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2007
4. Rapports des commissions
5. Divers : - Demande de naturalisation genevoise
- Autres divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2006

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

2. Communications du Maire

a) Visite de la zone de la Pallanterie

La visite aura lieu le 4 octobre 2006 comme indiqué sur les invitations que chacun a dû recevoir, pour les Conseils municipaux de Collonge-Bellerive et Meinier.

b) Cotisations AVS/AI/APG

Dès janvier 2007, pour toutes les communes suisses, les indemnités et dédommagements versés aux membres du Conseil municipal seront soumises à cotisation AVS/AI/APG. Une déduction forfaitaire est admise pour les hommes de plus de 65 ans et les femmes dès 64 ans.

c) Collecteurs de drainage

Le Maire donne la parole à Michel Périllat pour faire une information sur les collecteurs de drainage du côté de la Pallanterie et des crédits correspondants.

En résumé, Michel Périllat rappelle que la zone de la Pallanterie est assainie, une partie étant sur Collonge-Bellerive et l'autre sur Meinier. Il montre des plans détaillant l'emplacement des collecteurs et des compléments d'information sur l'état d'avancement des travaux.

- Secteur I, Pallanterie/ESSERT : Crédit de Fr. 100'000.- voté ; une petite augmentation due à un rajout demandé par la Confédération a porté ce montant à Fr. 117'600.-.
- Secteur III+IV, Pallanterie-Ruchet et Gorge-Repentance-Foulis :
2^{ème} étape représentant environ Fr. 160'000.-.
- Secteur II, Pallanterie/Repentance : Pour ce 3^{ème} secteur, la majeure partie concerne exclusivement Collonge-Bellerive. Un vote devra toutefois avoir lieu pour la part concernant Meinier (chiffres pas encore définitifs).

Sur le montant global des ces secteurs (Fr. 543'000.-), après déduction des Fr. 342'000.- de subventions et la participation respective de Collonge-Bellerive, le montant à notre charge est relativement modeste ; il rentre dans le cadre du budget prévu comme le précise le Maire.

d) Projets de constructions

L'hoirie Monnier a déposé deux demandes d'autorisation, que l'Exécutif a conservées quelques jours de plus pour les montrer aujourd'hui.

Michel Périllat montre les plans correspondant et donne quelques détails complémentaires, notamment concernant la position de l'Exécutif. Premièrement, un bâtiment d'habitation est projeté sur une parcelle au chemin du Stade. Le Maire précise qu'il est souhaitable d'effectuer une étude globale sur les deux parcelles, en prenant contact avec le propriétaire voisin. Il rajoute que ceci n'est qu'une demande d'autorisation préalable, ce que confirme l'intéressée (Corinne Ménétrety), qui souligne que ce projet est de toute façon bloqué pour l'instant puisque le hangar se trouvant à cet emplacement est loué pour 5 ans. Par ailleurs, le

Maire propose d'envisager de négocier au moment opportun un éventuel échange partiel d'une bande du terrain, pour faciliter l'accès à la future construction projetée.

e) **Projets de constructions – bis**

Le deuxième projet est une demande de renseignement concerne la parcelle au bas du chemin de Trémoulin, parcelle agricole non constructible et sur laquelle il n'est pas possible de planter d'arbres (selon le Département). Ce projet n'est de plus pas en cohérence avec le PDC ; le département a d'ailleurs demandé une étude globale. Pour ces raisons - entre autres, le préavis de la commune est négatif. Certaines rumeurs ayant déjà semble-t-il circulé concernant ce projet lointain, Corinne Ménétrety souhaite vraiment calmer les esprits et précise que ce n'est qu'une simple demande de renseignements comme son nom l'indique. Bernard Piguet rajoute à titre d'exemple que pour la construction des immeubles de la route de Covéry, la demande initiale date des années 60-70 et n'a vu sa concrétisation que tout récemment (ndr : 2001).

f) **Transfert de charges aux communes**

Des tractations sont en cours entre l'Etat et l'ACG, entre autres, pour qu'à l'avenir, les compétences également soient élargies en cas de transfert de charges. En effet, les opinions négatives exprimées par l'ACG et les communes n'ont pas empêché ces transferts.

Résultat prévisible pour 2007 : Fr. 116'769.59 de charges supplémentaires sont à inscrire au budget pour Meinier. Par conséquent, à cause de cela, et uniquement à cause de cela, précise le Maire, il pourrait y avoir une augmentation du centime additionnel d'une ou deux unités.

Il insiste sur le fait que sans cette surcharge, il n'y aurait pas lieu d'augmenter les impôts, les réalisations du centre sportif et du centre du village de Meinier n'étant pas liées avec cette action éventuelle.

g) **Concert de la Reine Marie-José**

Pour les raisons que tout le monde connaît, le comité nous a annoncé que cet événement était annulé cette année. L'avenir nous dira s'il est reconduit un jour.

h) **Centre sportif de Rouelbeau – Centre du village**

Une copie du dossier de présentation établi par M. Bugna, architecte, est remis à chaque membre du Conseil pour information, qui résume la situation actuelle du projet. Ce dossier a été envoyé au Fonds d'équipement communal dans le but d'obtenir une subvention, ainsi qu'aux communes avoisinantes pour information.

Le premier coup de pelle pour la construction du centre sportif devrait intervenir en janvier 2007, la fin des travaux de génie civil (bâtiment, vestiaires, terrain synthétique) en fin d'année prochaine, et le grand terrain de foot en herbe serait achevé fin mai 2008 en principe.

Afin de parer au plus pressé et connaître leur avis sur certains détails d'aménagements intérieurs et extérieurs, l'USM et le Club de Tennis ont été reçus avec la commission Sport, Culture et Loisirs. Quelques propositions ont été faites.

Le taux étant intéressant ces temps-ci, un emprunt a été contracté avec la BCGe, arrêté au 1^{er} juillet 2008, pour un montant de Fr. 5'800'000.- bloqué à 3.39% sur 10 ans. En réponse à la question de Corinne Ménétrety, le Maire répond que les mandataires restent les mêmes pour la construction du centre sportif, cela ayant été fixé ainsi au départ dans le cadre du crédit d'étude.

Pour le centre du village, pour l'étude de détail, une commission ou un groupe devra être formé, composé à première vue de la commission Sport, Culture et Loisirs, Gestion des Bâtiments, éventuellement aussi Environnement et Espaces Verts. Une proposition sera faite la prochaine fois. Un devis est demandé à *dar architectes SA* pour pouvoir voter un crédit

d'étude qui nous permettra d'aller jusqu'à l'avant-projet en ayant en main un devis général et une demande d'autorisation de construire. Ce crédit d'étude à voter devrait selon une première estimation se monter à environ Fr. 1'000'000.-, à porter sur le patrimoine financier, donc n'ayant pas d'incidence directe sur les comptes de fonctionnement.

i) Demande de naturalisation

Une demande nous est parvenue trop tard pour l'intégrer à l'ordre du jour de la présente séance. Afin d'éviter qu'elle ne subisse un retard, le Maire propose et obtient l'accord du Conseil pour la traiter au point "5. Divers".

j) Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit

Le Maire résume à nouveau la teneur de ce plan et fait la lecture du communiqué de presse du Conseil d'Etat du 23 août 2006 ; celui-ci dit en substance que les recours déposés suite à l'enquête publique ont été rejetés et que le projet de plan a donc été approuvé par le Conseil d'Etat. Un recours au Tribunal administratif est toujours possible pour les opposants déboutés.

k) Prochaines délibérations

Le Maire fait le point sur les prochaines délibérations qui devront être votées.

- Crédit d'étude du centre du village : Comme déjà indiqué, ce crédit sera à voter lors de la prochaine séance, avec la venue des mandataires pour avoir un maximum d'informations. Idéalement, si tout se passe bien, la fin de l'étude devrait se situer en juin-juillet 2008, suivie de 24 mois de construction, ce qui signifie qu'à fin 2010 ou début 2011, l'aménagement du centre du village pourrait être terminé.
- Parking sous le futur bâtiment 5 de la Pallanterie : Suite à une nouvelle analyse effectuée cette été, la Fondation a proposé de modifier le projet en prévoyant qu'une partie des sous-sols seront affectés à des places de stationnement et le reste en dépôts. Pour information, la Fondation a d'ores et déjà reçu des demandes de réservation pour un nombre important de places, de la part d'une entreprise.
Etienne Murisier a des inquiétudes quant au potentiel de location pour des places à Fr. 125.- par mois ; il a l'impression que peu d'employés vont se porter preneur à ce prix, ce qui risque de prolonger voire augmenter le parking sauvage autour de la zone industrielle. Des mesures seront prises pour éviter le parking sauvage via les ASM répond le Maire ; par ailleurs, il rappelle que l'étude qui avait été faite en 2001, réactualisée en 2005, fait ressortir un déficit de 662 places dans la zone selon les normes "Stationnement 2000". Uniquement pour la Pallanterie, 125 places manquent, et 276 avec les nouvelles constructions prévues.
Alain Corthay se demande pourquoi ne pas avoir parlé avant de ce projet de parking - ce qui a abouti au vote d'intention urgent de juin 2006 basé sur des informations de dernière minute, alors que Meinier avait demandé une étude de parking en décembre 2005 selon ce qui est indiqué dans le rapport d'activités de la Fondation.
Le Maire répond qu'au départ, la demande d'autorisation de construire du bâtiment 5 ne prévoyait pas de parking et c'est de là qu'a découlé la proposition d'en prévoir un ; il est vrai qu'il serait utile à l'avenir de rapporter au Conseil ce qui se dit dans les commissions externes auxquelles les membres du Conseil ici présents participent, pour plus de clarté et une meilleure communication.
- Nouvel immeuble de la route de Gy : Comme déjà indiqué lors d'une précédente séance, six places de stationnement sont prévues pour la Mairie. Un crédit d'environ Fr. 120'000.- sera à voter, qui ira dans le patrimoine financier. L'acte de vente nécessaire à la proposition de délibération est en cours d'élaboration.

- Réseau secondaire, curage et contrôle des canalisations : Un investissement est à prévoir pour le curage et contrôle par caméra des canalisations.

Michel Périllat rappelle qu'un crédit d'étude avait été voté dans le cadre du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), dont allaient découler des frais annexes, entre autres le passage des caméras dans les canalisations une fois curées. Pour cela (curage et contrôle par caméra), un devis de toutes les canalisations communales a été mis en soumission par les mandataires du PGEE, incluant les canalisations comprises dans les devis SIG ; le récapitulatif partiel fourni par le bureau d'ingénieur Francis Lachenal comprend la participation communale au curage et la cadastration des canalisations privées ; il se monte à environ Fr. 100'000.-, montant auquel il faudra déduire les subventions cantonales et fédérales du fait du regroupement des communes sur les parties communales. Ce crédit à voter sera utilisé en partie cette année puis réparti sur les années suivantes, afin de rendre nos canalisations propres et d'avoir une vision précise de leur état (affaissements éventuels, problèmes futurs potentiels).

Le Maire précise qu'il faudra se déterminer quant à la prise en charge éventuelle par la commune, partielle ou totale, du travail à effectuer sur les canalisations du domaine privé.

Michel Périllat rajoute qu'il est important que ces canalisations soient vérifiées et nettoyées le cas échéant, pour éviter qu'elle ne souillent les canalisations publiques ensuite. C'est pourquoi il serait judicieux que la commune participe aux frais des propriétaires des canalisations privées pour les encourager à faire ce travail. A la question de Pierre Pricat s'interrogeant sur l'état actuel du réseau de Meinier, Michel Périllat répond qu'il est à première vue globalement en bon état, selon le premier rapport.

Ce travail de curage, qui n'avait jamais été fait jusque-là, est exigé par l'Etat. Il faudrait prévoir un curage tous les 6-7 ans estime Michel Périllat. Quatre communes se sont groupées pour faire effectuer ce travail par des équipes pluridisciplinaires de plusieurs bureaux d'ingénieurs associés pour l'occasion.

l) Budget 2007

La préparation budgétaire est à rendre avant le 22 septembre 2006 car la commission des finances se réunit le 10 octobre. Lecture du budget lors du prochain Conseil le 19 octobre.

m) Promotions citoyennes

Nous avons reçu un avis nous indiquant qu'elles auront lieu le mardi 31 octobre 2006. 28 jeunes ayant 18 ans en 2007 sont concernés, qui sont traditionnellement d'abord reçus par les autorités de Meinier avant d'aller à la cérémonie – au Grand Casino cette année.

n) Fête du Mieux Vivre

Le Département de l'Economie et de la Santé (DES) organise cette fête. Les sociétés communales qui se sont inscrites pour y participer sont : le Chœur de Meinier, les Dames paysannes et la Fanfare. La commune met à disposition quelques infrastructures (salle communale, pompiers, etc.). Cette fête revêt une certaine importance car elle correspond bien à notre concept du mieux vivre, de la qualité de vie et de la santé. D'ailleurs, un stand de la commune rappellera ces idées : mobilité (cercles), solidarité, qualité de vie et santé, mieux-vivre, également mentionnés dans le cadre du projet Tilleul. Toute personne souhaitant aider est la bienvenue, aussi bien que la commission sociale comme le propose Myrna Lachenal. Trois parcours de promenade de durée variable seront proposés.

o) **20^{ème} anniversaire de la Rampe**

Le 16 septembre 2006 dès 14h. Le Conseil municipal est invité.

p) **Soirée des anciens et actuels conseillers municipaux et exécutifs**

Le Maire revient sur cette soirée lors de laquelle un message de reconnaissance a été adressé à tous les conseillers et exécutifs anciens et actuels, pour les remercier d'avoir participé, de près ou de loin, au développement communal, et de donner un aperçu des projets actuels.

A cette occasion, il revient sur quelques points qui ont été soulevés. En particulier, concernant la crainte exprimée de voir le seul restaurant du village disparaître, plusieurs pistes ont été évoquées, soit : acquisition éventuelle de la maison Chavaz, Campagne Berthet – bien que ce ne soit pas l'attribution prévue dans le PDC, ou aménagement d'un restaurant dans le nouveau Centre du village. Etonnamment, personne n'a songé sur le moment à une quatrième possibilité, qui pourrait pourtant représenter le cas échéant une alternative intéressante : l'achat du Café de la Tour si nécessaire par la commune !

S'ensuit une discussion d'une teneur plus philosophique sur la vision parfois pessimiste de certains, traduisant peut-être une crainte du changement - entre autres. C'est une variable dont il faut tenir compte dans la communication avec la population.

q) **Combles de l'école**

Pour répondre aux questions et remarques soulevées lors du Conseil municipal du 8 juin écoulé, des informations régulières ont été données sur ce point depuis 3 ans, dans près de 20 séances du Conseil municipal, même si la communication n'a peut-être pas été parfaite.

Michel Périllat a relu toutes les parties de ces procès-verbaux qui traitaient du sujet, de janvier 2003 à juin 2006 ; il relève les 2 points les plus importants qui ont été mentionnés par la commission PEEJ : la séparation des locaux par des cloisons vitrées a bel et bien été expliquée, ainsi que le point relatif à l'utilisation des combles par les sociétés communales également, et non seulement par l'école.

Concernant la question de l'utilisation partielle du crédit, il n'y a aucune nécessité de dépenser la totalité d'un montant voté si des motifs valables l'exigent. En l'occurrence, le manque de clarté dans l'expression des besoins des enseignants au départ peut être l'une de ces raisons.

Michel Périllat projette un plan au rétroprojecteur, qui avait déjà été montré en son temps, sur lequel on voit que la séparation par des cloisons, prévue dans la demande d'autorisation déposée au département, devait s'aligner sur la poutre existante. Les modifications intervenues – installation d'un coin cuisine – sont mineures par rapport à ce qui était prévu à l'origine. Toutefois, comme le précisent certains, c'est justement ce coin cuisine qui pose problème aux enseignants semble-t-il – un lavabo seul avait été prévu au départ, puisqu'il préterite l'utilisation au calme de ce local, destiné à être utilisé comme bureau par les deux enseignantes principales. Le Maire s'étonne qu'un local d'environ 25 m² pour deux bureaux et une petite cuisine ne soit pas suffisant...

Pour conclure, Florio Togni répète que la gêne provient surtout du fait que les travaux ont été effectués juste avant la rencontre fixée entre deux commissions et les enseignants, alors que celle-ci avait été annoncée et programmée lors d'un Conseil municipal pour faire avancer les choses et se mettre d'accord sur les détails finaux. Peu importe comment tout cela a finalement eu lieu, mais la réaction de la commission PEEJ du 8 juin doit être un point de départ pour rediscuter et mettre au point une meilleure communication entre les commissions et l'Exécutif. Ce d'autant plus que des grosses commissions vont être mises sur pied pour travailler sur les gros chantiers de ces prochaines années.

Le Maire propose que cette mise au point se fasse au moment où ces deux grandes commissions seront mises sur pied, en déterminant les rôles et attributions précises de chacun.

Pour revenir sur ces points, Alain Corthay exprime son manque de motivation pour la tournée des routes par exemple, sachant que ce qui y est décidé ne sera pas forcément mis en application ensuite ou sera effectué différemment. Léon Piller prend pour exemple des tâches à fixer selon la tournée des routes de 2005 qui ont déjà été effectuées, alors que d'autres besoins exprimés depuis 6 ans à chaque tournée ne sont pas encore réalisés.

En relisant le règlement du Conseil municipal de Meinier, Laurette Ménétreay a constaté qu'il était mentionné que les conseillers pouvaient n'être convoqués que deux fois par année, pour le budget. Elle se demande s'il est nécessaire ou utile de venir aux 10 séances du Conseil s'il n'y a pas de réelle prise en compte de ce que les membres expriment, que ce soit lors de ces séances ou dans les commissions.

Bien qu'il comprenne, le Maire rappelle qu'idéalement, un Conseil municipal devrait avoir la vision globale des grands projets, mais qu'ensuite, pour ce qui est purement opérationnel, c'est le rôle de l'Exécutif d'exécuter justement les tâches qui lui sont dévolues selon ce qui a été prévu, dans la mesure du possible. Il admet que tout n'est pas parfait.

3. Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2007

Le Président du Conseil se propose pour continuer à assurer la présidence du local de vote. Monsieur Emile Negro a annoncé qu'il prend volontiers quant à lui la Vice-présidence du local de vote. Les membres du Conseil Municipal acceptent et leurs adressent leurs remerciements.

Le secrétariat de la Mairie se chargera de transmettre cette information au Service des Votations.

4. Rapports des commissions

a) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) (PEEJ)

Prochaine séance mardi selon Florio Togni.

Marie-Rose Charvoz complète en disant que suite à l'incendie, tout a été remis en ordre pour que la rentrée se passe bien, l'accord ayant été obtenu du département de l'instruction publique.

Concernant le personnel, Madame Fillet remplace une des infirmières. D'autre part, Monsieur Frésard travaillera en duo avec Madame Bréda. La fréquentation importante des combles voit la mise sur pied d'un planning d'utilisation des locaux.

Effectif de la petite enfance : jusqu'à 22 enfants le matin, mais très peu l'après-midi. Il est très difficile de prévoir le nombre d'enfants d'une année à l'autre. Une étude existe qui devrait pouvoir aider à conditionner les structures de la petite enfance selon le Maire, notamment pour le projet au centre du village, bien que ce soit très évolutif selon les besoins des familles qui varient rapidement comme le précise Marie-Rose Charvoz.

b) Agriculture, Routes & Assainissement (ARA)

En l'absence du Président de la commission, Olivier Ménétreay, Etienne Murisier informe que la tournée des routes avait été convoquée pour le 27 septembre à 10 heures, mais ce sera à 13h30 suite à un contre-temps. Le Maire rappelle qu'il y a la visite du Conseil d'Etat, Monsieur Robert Cramer, ce jour-là également, jusqu'à 15 heures environ.

c) Finances (FIN)

Pierre Pricat signale les prochaines réunions : le 20 septembre 2006 pour revoir le Plan Financier et le 10 octobre pour le budget. Budget à rendre le 22 septembre.

d) Gestion des Bâtiments (GEBA)

Les sanitaires des petits ont été rénovés indique Martine Schlatter, mais d'une drôle de façon selon elle car le sol aurait dû être refait en même temps ; en effet, celui-ci date de 30 ans et à cause des travaux, il est encore plus moche et abîmé qu'auparavant. Pourquoi ne pas le faire de suite quitte à dépasser le montant prévu. Les WC handicapés sont aménagés à moitié également. Alain Corthay profite de l'occasion pour rappeler qu'il faudra prévoir des WC pour handicapés la salle communale, Courir pour aider accueillant des handicapés.

Pierre Pricat pense qu'il serait judicieux que les commissions préparent tranquillement les besoins tout au long de l'année plutôt que de le faire en 10 jours en septembre.

e) Aménagement (AME)

Faute de mandats de l'Exécutif depuis la fin du PDC, Alain Corthay indique que la commission ne se réunit plus pour l'instant. Il espère que dans le cadre des projets en cours (centre sportif et centre du village) ou en rapport avec certains points indiqués dans le PDC, des tâches seront attribuées à cette commission. Le Maire confirme que le PDC est en cours de validation. Certaines choses seront effectivement à traiter, que ce soit au niveau de la partie de chemins pour piétons du PDC ou d'autres sujets comme le développement éventuel de la zone industrielle ou artisanale, etc.

f) Action Sociale & Aide au Développement (ASAD)

La date du repas des aînés a été arrêtée au 14 janvier 2007 selon Myrna Lachenal. Les petits déjeuners et le repas mensuel de midi ont été planifiés jusqu'en novembre.

Bernard Piguet relate les petites problèmes qui sont survenus lors de la sortie des aînés avec la maison de transport (bus retardé + petit évènements ayant entaché la journée) mais globalement tout s'est bien passé.

Marie-Rose Charvoz remercie les personnes qui ont été solidaires lors de la canicule. C'est surtout la solitude qui pèse, et le fait qu'il n'y a plus de lieu pouvant créer un lien social au centre du village. Le Tea-room n'est en effet pas vraiment attirant.

Bernard Piguet se demande si la commune ne pourrait pas aider financièrement ce commerce, comme cela se fait dans d'autres communes, ce qui permettrait de proposer un plus grand choix d'articles et donc de recréer ce lien. Le Maire accueille l'idée et propose de convoquer M. Riveira pour en discuter.

Alain Corthay propose d'utiliser parfois les jeunes employés en été pour apporter des courses aux personnes âgées par exemple. Un bilan communal tirant les enseignements de cet été va être réalisé, qui englobe notamment cette proposition, indique Marie-Rose Charvoz.

g) Environnement & Espaces Verts (EEV)

La prochaine séance aura lieu le 20 septembre à 18h30 annonce Etienne Murisier.

Concernant le cimetière, Marie-Rose Charvoz rapporte que des aménagements ont été faits mais que des problèmes sont survenus avec la couverture du columbarium ; l'entreprise a reconnu ses erreurs. Tout devrait être en ordre fin septembre 2006. Une votation sera nécessaire pour la mise sur pied du règlement du cimetière. Les mauvaises herbes ont été arrachées et/ou traitées.

La déchetterie du nouvel immeuble de la route de Gy entrera en fonction dès lundi.

Elle rajoute encore qu'une séance a eu lieu avec les régies et copropriétaires du chemin de la Rétuelle pour trouver une solution pour éviter les containers de chaque côté de la rue.

Pour finir, de l'ambrosie a été découverte en plusieurs endroits de la commune. Les cas ont été traités et maîtrisés. La période allergique est terminée depuis le 5 septembre.

h) **Sport, Culture & Loisirs (SCL)**

Suite aux 2 réunions mentionnées par le Maire, il restera encore à discuter avec l'Amicale de Pétanque et la Gym signale André Favre.

La fête du premier août, différente cette année, semble avoir bien plu à la population.

i) **Information, Réclamations & Votations (IRV)**

Rien à signaler (ndr : commission omise).

5. Divers

a) **Demande de naturalisation genevoise**

Ce point est traité à huis clos.

Le Conseil délibère et donne un **préavis favorable à cette demande par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

b) **Tennis**

Bernard Piguet se demande qui est responsable de l'entretien des abords des terrains de tennis, car ils sont vraiment dans un piteux état. Il en a personnellement nettoyé une partie tellement il trouvait cela lamentable. André Favre répond que c'est le Club qui devrait procéder à ces nettoyages, mais que les travaux sont à la charge de la commune.

Le Maire précise que des travaux vont démarrer assez rapidement dès le début 2007, mais admet qu'il faudra de toute façon déterminer clairement qui s'occupe de l'entretien extérieur.

c) **Sortie du Conseil**

Etienne Murisier remercie par ordre chronologique ceux qui ont contribué à la réussite de ce voyage, soit :

- ceux qui ont proposé la destination ;
- la commission SCL pour l'aide apportée ;
- le Maire pour la liberté relativement large laissée pour financer cette expédition ;
- tous les participants pour l'état d'esprit extraordinaire qui a prévalu.

Deuxièmement, une revue est organisée par Stéphane Monnier et lui-même – en tant que citoyen – le 17 mars 2007, qui relatera divers évènements des sociétés communales, etc, toute suggestion ou idée étant la bienvenue.

d) **Etat du village**

Pierre Pricat fait part du ravissement qu'il a pu ressentir en constatant que le village était magnifique cet été, que ce soit au niveau des plantations ou le nettoyage des voies.

Il demande si le problème des goulottes est résolu. Marie-Rose Charvoz répond par l'affirmative sur ce point pour la déchetterie du 1 chemin du Stade (restent le 14 et l'Ancien-Tir), mais signale que le problème du camion n'est pas réglé pour autant.

e) **Locaux**

Puisqu'il manque des locaux pour la musique, Marie-Rose Charvoz ayant informé qu'une tentative dans les combles avait abouti à la conclusion d'une mauvaises acoustique, pourquoi ne pas utiliser la Campagne Berthet s'interroge Myrna Lachenal.

Le Maire pense qu'il faut faire une nouvelle tentative dans des espaces plus grands, mais il lui semble inapproprié de chauffer Berthet pour si peu d'utilisation.

f) **Immeuble route de Gy 28**

Où en est le problème des mains courantes demande Léon Piller à Martine Schlatter, présidente de la commission GEBA. Elle répond que ceci est du ressort de la Régie, comme le confirme le Maire. Un devis a été transmis par une entreprise de la place à la régie selon Michel Périllat.

g) **Tonnelle**

Une jolie tonnelle est à disposition de tous les habitants de l'immeuble en question, rajoute Martine Schlatter. Elle raconte que Léon Piller a reçu plusieurs courriers de la régie demandant de l'enlever, qu'il a adressé également un courrier à la Mairie, sans recevoir de réponse. Ce courrier était une copie de la réponse qu'il a adressée à la Régie, mais sans qu'il y ait de demande spécifique envers la commune. Le Maire demandera ce qu'il en est à l'occasion d'une prochaine rencontre avec le régisseur.

h) **Petit bois**

Laurette Ménétreay a appris récemment que les sauts et bosses servant de terrain de jeux dans le petit bois vont être supprimées. Elle demande si les autorités ont donné cet ordre ou si cela émane d'une initiative de la Voirie. L'Exécutif se renseignera car aucun des membres n'est au courant de ce projet.

i) **Fondation Bodmer**

Bernard Piguet signale qu'il a assisté à l'inauguration intéressante du jardin de la fondation et invite tout un chacun à s'y rendre, ainsi qu'au vernissage.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 23h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 octobre 2006 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Olivier Ménétreay

.....

François Mégevand